

Section Randonnées pédestres et Marche nordique

Week-end organisé avec **longe-côte** en Normandie Du vendredi 21 juin au dimanche 23 juin 2024

110 Euros par personne incluant :

2 nuits en gîte rural (petit-déjeuner et un repas du soir), l'entrée pour la visite de la tapisserie de Bayeux et séance encadrée de longe-côte.

Les frais de covoiturage, environ **120 Euros** pour une voiture avec 4 personnes seront à régler directement au chauffeur. Ceci est une estimation, il conviendra de faire le calcul pour chaque voiture.

Programme prévisionnel (susceptible d'être modifié) :

- **Jour 1 : vendredi 21 juin 2024:** départ de Deuil le matin pour Bayeux, pique-nique, visite de la tapisserie et du centre de Bayeux l'après-midi, installation au gîte et repas commun (cuisiné par les participants) le soir.
- **Jour 2 : samedi 22 juin 2024:** petit déjeuner et départ à pied du gîte pour une rando (environ 10 km) dans la campagne normande; déjeuner en commun au gîte puis départ en voiture à Courseulles-sur-Mer pour une séance de longe-côte l'après-midi. Retour au gîte pour un repas conçu par un traiteur le soir.
- **Jour 3 : dimanche 23 juin 2024:** petit déjeuner et départ du gîte pour une randonnée (environ 12 km) sur les plages du débarquement, repas libre (non inclus); l'après-midi sera libre avant le retour sur Deuil.

Les draps seront fournis. Prévoir vos serviettes de toilettes ainsi que votre maillot de bains et serviettes pour le longe-côte.

La séance de longe-côte n'est pas obligatoire, il suffit de le signaler à l'inscription. L'équipement sera fourni sur place.

Les pique-niques ne sont pas inclus dans le prix du séjour, Il sera possible de les acheter sur place.

Les inscriptions seront ouvertes sur formulaire internet ou par téléphone (Fatna 06 28 07 26 08 & Annie 07 86 49 33 09) pour ceux qui n'utilisent pas internet. Elles seront prises dans l'ordre d'arrivée des validations, priorité sera donnée à l'encadrement de la sortie et aux chauffeurs du covoiturage.

Toute inscription (maximum 15 participants) ne pourra être validée qu'après réception d'un chèque d'acompte de **50€ par personne** à l'ordre de "ACAL Randonnées Pédestres" remis **uniquement** à Raymonde Couzon (5 rue des Mortefontaines à Deuil) avant le 22 avril 2024, le solde sera à payer au plus tard avant le 21 mai 2024.

Si après votre inscription et votre versement, vous êtes dans l'impossibilité de venir à ce week-end, vous & nous ferons tout pour vous remplacer. Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation d'encaisser votre acompte.

L'adresse du gîte vous sera communiquée après inscription.